



# DEEZER

## Approbation par l'Assemblée générale du 12 juin 2025 des politiques de rémunération des mandataires sociaux, de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général

En application de l'article R. 22-10-14 (IV) du Code de commerce

L'Assemblée générale du 12 juin 2025 a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2024 (chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise », § 4.2.1) disponible sur le site de la Société (<https://www.deezer-investors.com/shareholders-fr/>), comme suit :

Résolutions	Résultat du vote
<i>16<sup>ème</sup> résolution</i> Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) au titre de l'exercice 2025 ( <i>vote ex ante</i> )	Approuvée à 98,4%
<i>17<sup>ème</sup> résolution</i> Approbation de la politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ( <i>vote ex ante</i> )	Approuvée à 98,4%
<i>18<sup>ème</sup> résolution</i> Approbation de la politique de rémunération du directeur général au titre de l'exercice 2025 ( <i>vote ex ante</i> )	Approuvée à 98,4%

### DEEZER S.A.

Société anonyme au capital de 1.236.133,44 euros  
Siège social : 24, rue de Calais – 75009 PARIS (France)  
898 969 852 R.C.S. Paris